

-N°31-



Objet :

BUDGET VILLE : BUDGET PRIMITIF 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire ;

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	07 avril 2023
Par courrier :	

Présents :

M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme VOEGELIN, M. BLIGNY, Mme NAEGERT, M. LAFFITTE, Mme MASSOT, M. MARCHAND, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MOREAU, M. NOÉ, M. TOUPIOL, Mme CHAPPAT, Mme SENEPART, M. ARAUJO-LAFITTE, M. GONDRON, M. DUYCK.

Excusés : M. BRAVO-LERAMBERT pouvoir à Mme NAEGERT, Mme CHAMAYOU pouvoir à Mme COCHINARD, Mme POIRET pouvoir à Mme SENEPART, Mme KORFAN pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT, Mme DE BOYER pouvoir à Mme VOEGELIN, M. CHILDS pouvoir à M. IRAÇABAL, Mme DESEILLE-DENZER pouvoir à M. BLIGNY, Mme MARTIN pouvoir à M. ARAUJO-LAFITTE, Mme PÉJU pouvoir à M. GONDRON.

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent NOE, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	19	29

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du 15 mars 2023 du Conseil municipal relative au rapport d'orientations budgétaires 2023 ;

Vu la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 06 avril 2023 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la maquette règlementaire ci-annexée ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de GOUVIEUX pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

PAR 25 voix Pour, 4 Voix Contre (MMES MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE) :

ADOpte le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2023 en équilibre réel en dépenses et en recettes arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 372 637, 91 €	3 372 637, 91 €
FONCTIONNEMENT	11 801 331, 94 €	11 801 331, 94 €
TOTAL	15 173 969, 85 €	15 173 969, 85 €

Pour Extrait certifié conforme
Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

